

Pêche sportive au Québec

Périodes, limites et exceptions

(Du 1er avril 2021 au 31 mars 2022)

• Vous devez également consulter la section « Actualités » pour vérifier si des modifications réglementaires apportées en cours de saison touchent votre plan d'eau.

• IMPORTANT: les limites de prises et les périodes qui s'appliquent dans les territoires fauniques structurés peuvent différer de celles mentionnées ici. Dans ces cas, vous serez informés sur place.

Périodes, limites et exceptions de la zone

Zone 7

Période	Espèce	Limite de prise	Limite de longueur	Engin de pêche	Note
1er avril 2021 au 31 mars 2022	Bar rayé	Pêche interdite			
23 avril 2021 au 12 septembre 2021	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout			
	Ouananiche	3			Pêche à la ligne seulement
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout			Pêche à la ligne seulement Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.
	Truite arc-en-ciel	aucune limite			
	Truite fardée et truite brune	5 en tout			
	23 avril 2021 au 31 mars 2022	Éperlan arc-en-ciel	120		
23 avril 2021 au 31 mars 2022	Marigane noire	30			
	Perchaude	50			
	Autres espèces	aucune limite			
21 mai 2021 au 31 mars 2022	Brochets	6 en tout			
	Doré jaune et doré noir	6 en tout			Pêche à la ligne seulement Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.

1er juin 2021 au 31 août 2021	Saumon atlantique	1 petit pris et gardé ou 3 pris et remis à l'eau, selon le contingent pris en premier			Permis de pêche au saumon obligatoire. Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.
15 juin 2021 au 31 octobre 2021	Esturgeons	1 en tout			Pêche à la ligne seulement Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.
18 juin 2021 au 31 mars 2022	Achigans	6 en tout			
	Maskinongé et maskinongé tigré	1 en tout			Pêche à la ligne seulement Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.
26 décembre 2021 au 31 mars 2022	Poulamon atlantique	aucune limite			Pêche à la ligne seulement

Plans d'eau – Exceptions réglementaires

Aire Faunique Communautaire du lac Saint-Pierre (voir également zone 8) - Fleuve Saint-Laurent (aire faunique communautaire du lac Saint-Pierre) - a) La partie comprise entre la limite ouest de la zone 7 et le côté en aval du pont Laviolette (incluant le lac Saint-Pierre et son archipel) jusqu'à la ligne des hautes eaux.

1er avril 2021 au 31 octobre 2022	Autres espèces	mêmes que la zone			
1er avril 2021 au 31 mars 2022	Bar rayé	Pêche interdite			
	Chevaliers	Pêche interdite			
	Meuniers	Pêche interdite			
	Perchaude	Pêche interdite			
7 mai 2021 au 31 octobre 2022	Brochets	6 en tout			
14 mai 2021 au 31 octobre 2021	Doré jaune et doré noir	6 en tout			Pêche à la ligne seulement Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.
15 juin 2021 au 31 octobre 2021	Esturgeons	1 en tout			Pêche à la ligne seulement Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.

18 juin 2021 au 31 octobre 2021	Achigans	6 en tout			
	Maskinongé et maskinongé tigré	1			Pêche à la ligne seulement Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.
20 décembre 2021 au 31 mars 2022	Achigans	6 en tout			
	Brochets	6 en tout			
	Doré jaune et doré noir	6 en tout			Pêche à la ligne seulement Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.
	Maskinongé et maskinongé tigré	1			Pêche à la ligne seulement Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.
	Autres espèces	mêmes que la zone			

Aire Faunique Communautaire du lac Saint-Pierre (voir également zone 8) - Fleuve Saint-Laurent (aire faunique communautaire du lac Saint-Pierre) - b) Secteur du Chenal aux Corbeaux, entre une ligne reliant l'extrémité sud-ouest de l'île à la Pierre (46°04'43" N., 73°01'49" O.) à l'extrémité sud-ouest de l'île de Grâce (46°04'18" N., 73°02'23" O.) et une ligne perpendiculaire à l'île à la Pierre située à 1 km en aval de son extrémité sud-ouest (46°04'57" N., 73°01'35" O.) et joignant l'île de Grâce (46°05'01" N., 73°01'40" O.).

1er avril 2021 au 31 mars 2022	Bar rayé	Pêche interdite			
	Chevaliers	Pêche interdite			
	Meuniers	Pêche interdite			
	Perchaude	Pêche interdite			
28 mai 2021 au 31 octobre 2021	Brochets	6 en tout			
	Doré jaune et doré noir	6 en tout			Pêche à la ligne seulement Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.
	Autres espèces	mêmes que la zone			

15 juin 2021 au 31 octobre 2021	Esturgeons	1 en tout			Pêche à la ligne seulement Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.
18 juin 2021 au 31 octobre 2021	Achigans	6 en tout			
	Maskinongé et maskinongé tigré	1			Pêche à la ligne seulement Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.
20 décembre 2021 au 15 mars 2022	Achigans	6 en tout			
	Brochets	6 en tout			
	Doré jaune et doré noir	6 en tout			Pêche à la ligne seulement Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.
	Maskinongé et maskinongé tigré	1			Pêche à la ligne seulement Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.
	Autres espèces	mêmes que la zone			

Aire Faunique Communautaire du lac Saint-Pierre (voir également zone 8) - Fleuve Saint-Laurent (aire faunique communautaire du lac Saint-Pierre) - c) Secteur du Petit barrage entre l'île Ronde et l'île Madame, entre une ligne perpendiculaire à l'île Madame (46°04'51" N., 73°05'16" O.) et joignant l'extrémité sud-ouest de l'île Ronde (46°04'39" N., 73°04'58" O.) et une ligne perpendiculaire à l'île Madame (46°05'27" N., 73°04'39" O.) qui passe au niveau de la bouée jaune (46°05'24" N., 73°04'31" O.) indiquant la présence du barrage et qui joint ensuite la rive nord-ouest de l'île ronde (46°05'21" N., 73°04'24" O.).

1er avril 2021 au 31 mars 2022	Bar rayé	Pêche interdite			
	Chevaliers	Pêche interdite			
	Meuniers	Pêche interdite			
	Perchaude	Pêche interdite			
28 mai 2021 au 31 octobre 2021	Brochets	6 en tout			
	Doré jaune et doré noir	6 en tout			Pêche à la ligne seulement Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.

28 mai 2021 au 31 octobre 202	Autres espèces	mêmes que la zone			
15 juin 2021 au 31 octobre 2021	Esturgeons	1 en tout			Pêche à la ligne seulement Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.
18 juin 2021 au 31 octobre 2021	Achigans	6 en tout			
	Maskinongé et maskinongé tigré	1			Pêche à la ligne seulement Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.
20 décembre 2021 au 15 mars 2022	Achigans	6 en tout			
	Brochets	6 en tout			
	Doré jaune et doré noir	6 en tout			Pêche à la ligne seulement Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.
	Maskinongé et maskinongé tigré	1			Pêche à la ligne seulement Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.
	Autres espèces	mêmes que la zone			

Aire Faunique Communautaire du lac Saint-Pierre (voir également zone 8) - Fleuve Saint-Laurent (aire faunique communautaire du lac Saint-Pierre) - d) Secteur du Grand barrage entre l'île Ronde et l'île de Grâce, entre une ligne reliant les extrémités sud-ouest de l'île de Grâce (46°04'10" N., 73°03'51" O.) et de l'île Ronde (46°04'39" N., 73°04'58" O.) et une ligne perpendiculaire à l'île de Grâce (46°04'53" N., 73°03'34" O.) qui passe au niveau de la bouée jaune (46°05'00" N., 73°03'55" O.) indiquant la présence du barrage et qui joint ensuite la rive sud-est de l'île Ronde. (46°05'07" N., 73°04'14" O.).

1er avril 2021 au 31 mars 2022	Bar rayé	Pêche interdite			
	Chevaliers	Pêche interdite			
	Meuniers	Pêche interdite			
	Perchaude	Pêche interdite			
28 mai 2021 au	Brochets	6 en tout			

28 mai 2021 au 31 octobre 2021	Doré jaune et doré noir	6 en tout			Pêche à la ligne seulement Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.
	Autres espèces	mêmes que la zone			
15 juin 2021 au 31 octobre 2021	Esturgeons	1 en tout			Pêche à la ligne seulement Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.
18 juin 2021 au 31 octobre 2021	Achigans	6 en tout			
	Maskinongé et maskinongé tigré	1			Pêche à la ligne seulement Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.
20 décembre 2021 au 15 mars 2022	Achigans	6 en tout			
	Brochets	6 en tout			
	Doré jaune et doré noir	6 en tout			Pêche à la ligne seulement Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.
	Maskinongé et maskinongé tigré	1			Pêche à la ligne seulement Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.
	Autres espèces	mêmes que la zone			

Aire Faunique Communautaire du lac Saint-Pierre (voir également zone 8) - Rivière - a.1) du Loup (aire faunique communautaire du lac Saint-Pierre) - de son embouchure dans le fleuve Saint-Laurent jusqu'au côté en aval des ponts de la route 138.

1er avril 2021 au 31 octobre 2022	Autres espèces	mêmes que la zone			
1er avril 2021 au 31 mars 2022	Bar rayé	Pêche interdite			
	Chevaliers	Pêche interdite			
	Meuniers	Pêche interdite			
	Perchaude	Pêche interdite			

7 mai 2021 au 31 octobre 202	Brochets	6 en tout			
14 mai 2021 au 31 octobre 2021	Doré jaune et doré noir	6 en tout			Pêche à la ligne seulement Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.
15 juin 2021 au 31 octobre 2021	Esturgeons	1 en tout			Pêche à la ligne seulement Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.
18 juin 2021 au 31 octobre 2021	Achigans	6 en tout			
	Maskinongé et maskinongé tigré	1			Pêche à la ligne seulement Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.
20 décembre 2021 au 31 mars 2022	Achigans	6 en tout			
	Brochets	6 en tout			
	Doré jaune et doré noir	6 en tout			Pêche à la ligne seulement Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.
	Maskinongé et maskinongé tigré	1			Pêche à la ligne seulement Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.
	Autres espèces	mêmes que la zone			

Aire Faunique Communautaire du lac Saint-Pierre (voir également zone 8) - Rivière - a.2) Maskinongé (aire faunique communautaire du lac Saint-Pierre) - de son embouchure dans le fleuve Saint-Laurent jusqu'au côté en aval des ponts de la route 138.

1er avril 2021 au 31 octobre 2	Autres espèces	mêmes que la zone			
1er avril 2021 au 31 mars 2022	Bar rayé	Pêche interdite			
	Chevaliers	Pêche interdite			
	Meuniers	Pêche interdite			
	Perchaude	Pêche interdite			

7 mai 2021 au 31 octobre 202	Brochets	6 en tout			
14 mai 2021 au 31 octobre 2021	Doré jaune et doré noir	6 en tout			Pêche à la ligne seulement Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.
15 juin 2021 au 31 octobre 2021	Esturgeons	1 en tout			Pêche à la ligne seulement Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.
18 juin 2021 au 31 octobre 2021	Achigans	6 en tout			
	Maskinongé et maskinongé tigré	1			Pêche à la ligne seulement Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.
20 décembre 2021 au 31 mars 2022	Achigans	6 en tout			
	Brochets	6 en tout			
	Doré jaune et doré noir	6 en tout			Pêche à la ligne seulement Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.
	Maskinongé et maskinongé tigré	1			Pêche à la ligne seulement Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.
	Autres espèces	mêmes que la zone			

Aire Faunique Communautaire du lac Saint-Pierre (voir également zone 8) - Rivière - a.3) Nicolet (aire faunique communautaire du lac Saint-Pierre) - de son embouchure dans le fleuve Saint-Laurent jusqu'au côté en aval des ponts de la route 132.

1er avril 2021 au 31 octobre 2	Autres espèces	mêmes que la zone			
1er avril 2021 au 31 mars 2022	Bar rayé	Pêche interdite			
	Chevaliers	Pêche interdite			
	Meuniers	Pêche interdite			
	Perchaude	Pêche interdite			

7 mai 2021 au 31 octobre 202	Brochets	6 en tout			
14 mai 2021 au 31 octobre 2021	Doré jaune et doré noir	6 en tout			Pêche à la ligne seulement Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.
15 juin 2021 au 31 octobre 2021	Esturgeons	1 en tout			Pêche à la ligne seulement Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.
18 juin 2021 au 31 octobre 2021	Achigans	6 en tout			
	Maskinongé et maskinongé tigré	1			Pêche à la ligne seulement Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.
20 décembre 2021 au 31 mars 2022	Achigans	6 en tout			
	Brochets	6 en tout			
	Doré jaune et doré noir	6 en tout			Pêche à la ligne seulement Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.
	Maskinongé et maskinongé tigré	1			Pêche à la ligne seulement Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.
	Autres espèces	mêmes que la zone			

Aire Faunique Communautaire du lac Saint-Pierre (voir également zone 8) - Rivière - a.4) Saint-François (aire faunique communautaire du lac Saint-Pierre) - de son embouchure dans le fleuve Saint-Laurent jusqu'au côté en aval des ponts de la route 132.

1er avril 2021 au 31 octobre 2	Autres espèces	mêmes que la zone			
1er avril 2021 au 31 mars 2022	Bar rayé	Pêche interdite			
	Chevaliers	Pêche interdite			
	Meuniers	Pêche interdite			
	Perchaude	Pêche interdite			

7 mai 2021 au 31 octobre 202	Brochets	6 en tout			
14 mai 2021 au 31 octobre 2021	Doré jaune et doré noir	6 en tout			Pêche à la ligne seulement Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.
15 juin 2021 au 31 octobre 2021	Esturgeons	1 en tout			Pêche à la ligne seulement Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.
18 juin 2021 au 31 octobre 2021	Achigans	6 en tout			
	Maskinongé et maskinongé tigré	1			Pêche à la ligne seulement Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.
20 décembre 2021 au 31 mars 2022	Achigans	6 en tout			
	Brochets	6 en tout			
	Doré jaune et doré noir	6 en tout			Pêche à la ligne seulement Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.
	Maskinongé et maskinongé tigré	1			Pêche à la ligne seulement Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.
	Autres espèces	mêmes que la zone			

Aire Faunique Communautaire du lac Saint-Pierre (voir également zone 8) - Rivière - a.5) Yamaska (aire faunique communautaire du lac Saint-Pierre) - de son embouchure dans le fleuve Saint-Laurent jusqu'au pont de la route 132.

1er avril 2021 au 31 octobre 2	Autres espèces	mêmes que la zone			
1er avril 2021 au 31 mars 2022	Bar rayé	Pêche interdite			
	Chevaliers	Pêche interdite			
	Meuniers	Pêche interdite			
	Perchaude	Pêche interdite			
7 mai 2021 au 31 octobre 202	Brochets	6 en tout			

14 mai 2021 au 31 octobre 2021	Doré jaune et doré noir	6 en tout			Pêche à la ligne seulement Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.
15 juin 2021 au 31 octobre 2021	Esturgeons	1 en tout			Pêche à la ligne seulement Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.
18 juin 2021 au 31 octobre 2021	Achigans	6 en tout			
	Maskinongé et maskinongé tigré	1			Pêche à la ligne seulement Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.
20 décembre 2021 au 31 mars 2022	Achigans	6 en tout			
	Brochets	6 en tout			
	Doré jaune et doré noir	6 en tout			Pêche à la ligne seulement Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.
	Maskinongé et maskinongé tigré	1			Pêche à la ligne seulement Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.
	Autres espèces	mêmes que la zone			

Fleuve Saint-Laurent (secteur non situé dans l'aire faunique communautaire du lac Saint-Pierre) - entre le côté en aval du pont Pierre-Laporte et une ligne joignant un point situé à 50 m en aval du quai de Batiscan sur la rive nord (46°30'03" N., 72°14'44" O.), et un point situé à 50 m en aval du quai de Saint-Pierre-les-Becquets sur la rive sud (46°30'28" N., 72°12'19" O.), ainsi que les parties des rivières se situant entre les routes 132 et 138. * Note : Les rivières suivantes font partie du fleuve Saint-Laurent : Bélisle et le Grand Bras, en aval du pont de la route 138; du Cap Rouge, en aval du pont de la rue Saint-Félix; Jacques-Cartier et Portneuf, en aval du pont du CN.

1er avril 2021 au 31 mars 2022	Bar rayé	Pêche interdite			
	Perchaude	50			
	Autres espèces	mêmes que la zone			

7 mai 2021 au 31 mars 2022	Brochets	6 en tout			
14 mai 2021 au 31 mars 2022	Doré jaune et doré noir	6 en tout			Pêche à la ligne seulement Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.
1er juin 2021 au 31 août 2021	Saumon atlantique	Même que la zone			Permis de pêche au saumon obligatoire. Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.
15 juin 2021 au 31 octobre 2021	Esturgeons	1 en tout			Pêche à la ligne seulement Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.
18 juin 2021 au 31 mars 2022	Achigans	6 en tout			
	Maskinongé et maskinongé tigré	1			Pêche à la ligne seulement Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.
26 décembre 2021 au 31 mars 2022	Poulamon atlantique	aucune limite			Pêche à la ligne seulement

Fluve Saint-Laurent (secteur non situé dans l'aire faunique communautaire du lac Saint-Pierre) - entre une ligne joignant un point situé à 50 m en aval du quai de Batiscan sur la rive nord (46°30'03" N., 72°14'44" O.), et un point situé à 50 m en aval du quai de Saint-Pierre-les-Becquets sur la rive sud (46°30'28" N., 72°12'19" O.) et le côté en aval du pont Laviolette, ainsi que les parties des rivières se situant entre les routes 132 et 138.

1er avril 2021 au 31 mars 2022	Bar rayé	Pêche interdite			
	Perchaude	Pêche interdite			
	Autres espèces	mêmes que la zone			
7 mai 2021 au 31 mars 2022	Brochets	6 en tout			
14 mai 2021 au 31 mars 2022	Doré jaune et doré noir	6 en tout			Pêche à la ligne seulement Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.

15 juin 2021 au 31 octobre 2021	Esturgeons	1 en tout			Pêche à la ligne seulement Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.
18 juin 2021 au 31 mars 2022	Achigans	6 en tout			
	Maskinongé et maskinongé tigré	1 en tout			Pêche à la ligne seulement Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.
26 décembre 2021 au 31 mars 2022	Poulamon atlantique	aucune limite			Pêche à la ligne seulement

Lac Aylmer - entre le côté sud du pont de la route 112 jusqu'au premier rétrécissement en amont, situé au point 45°55'07" N., 71°22'41" O.

Mêmes que la zone	Achigans	6 en tout			
	Brochets	6 en tout			
	Doré jaune et doré noir	6 en tout			Pêche à la ligne seulement Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.
	Maskinongé et maskinongé tigré	1 en tout			Pêche à la ligne seulement
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout			Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.
23 avril 2021 au 30 novembre 2021	Autres espèces	mêmes que la zone			
23 avril 2021 au 31 mars 2022	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout			
	Ouananiche	3			
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	même que la zone			
20 décembre 2021 au 31 mars 2022	Autres espèces	mêmes que la zone			

Lac Aylmer - entre le premier rétrécissement en amont du pont de la route 112 situé au point 45°55'07" N., 71°22'41" O., et la pointe située à l'embouchure de la rivière Coleraine, au point 45°56'35" N., 71°22'48" O.

21 mai 2021 au 30 novembre 2021	Toutes les espèces	mêmes que la zone			
---------------------------------	--------------------	-------------------	--	--	--

Lac de l'Est - (canton Garthby, paroisse de Disraeli)

23 avril 2021 au 12 septembre 2021	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout			Pêche à la ligne seulement Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.
23 avril 2021 au 30 novembre 2021	Ouananiche	3			Pêche à la ligne seulement
23 avril 2021 au 31 mars 2022	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout			
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
	Autres espèces	mêmes que la zone			
21 mai 2021 au 31 mars 2022	Brochets	6 en tout			
	Doré jaune et doré noir	6 en tout			Pêche à la ligne seulement Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.
18 juin 2021 au 30 novembre 2021	Achigans	6 en tout			
	Maskinongé et maskinongé tigré	1 en tout			Pêche à la ligne seulement
20 décembre 2021 au 31 mars 2022	Ouananiche	3			Pêche à la ligne seulement

Lac Joseph - (46°12'21" N., 71°32'48" O.)(canton Inverness)

23 avril 2021 au 30 novembre 2021	Autres espèces	mêmes que la zone			
21 mai 2021 au 30 novembre 2021	Brochets	mêmes que la zone			

21 mai 2021 au 30 novembre 2021	Doré jaune et doré noir	mêmes que la zone			Pêche à la ligne seulement Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.
18 juin 2021 au 30 novembre 2021	Achigans	mêmes que la zone			
	Maskinongé et maskinongé tigré	mêmes que la zone			Pêche à la ligne seulement

Lac Les Trois Lacs (45°48'02" N., 71°53'20" O.)

Mêmes que la zone	Autres espèces	mêmes que la zone			Pêche à la ligne pour certaines espèces Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.
23 avril 2021 au 31 mars 2022	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout			
	Ouananiche	3			
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
21 mai 2021 au 30 novembre 2021	Doré jaune et doré noir	6 en tout			Pêche à la ligne seulement Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.

Lac William (46°07'17" N., 71°34'13" O.)

23 avril 2021 au 31 mars 2022	Autres espèces	mêmes que la zone			
21 mai 2021 au 31 mars 2022	Brochets	mêmes que la zone			
	Doré jaune et doré noir	mêmes que la zone			Pêche à la ligne seulement Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.
18 juin 2021 au 31 mars 2022	Achigans	mêmes que la zone			
	Maskinongé et maskinongé tigré	mêmes que la zone			Pêche à la ligne seulement

Rivière Batiscan - entre le côté aval du pont de la route 138 et le premier pilier formé d'enrochement (46°33'06" N., 72°22'36" O.), situé à 6 km en aval du barrage de Saint-Narcisse.

1er avril 2021 au 31 mars 2022	Bar rayé	Pêche interdite			
	Perchaude	50			
	Autres espèces	mêmes que la zone			
7 mai 2021 au 31 mars 2022	Brochets	6 en tout			
14 mai 2021 au 31 mars 2022	Doré jaune et doré noir	6 en tout			Pêche à la ligne seulement Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.
15 juin 2021 au 31 octobre 2021	Esturgeons	1 en tout			Pêche à la ligne seulement Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.
18 juin 2021 au 31 mars 2022	Achigans	6 en tout			
	Maskinongé et maskinongé tigré	1 en tout			
26 décembre 2021 au 31 mars 2022	Poulamon atlantique	aucune limite			Pêche à la ligne seulement

Rivière Batiscan - entre le premier pilier formé d'enrochement (46°33'06" N., 72°22'36" O.) situé à 6 km en aval du barrage de Saint-Narcisse et le dit barrage (46°33'29" N., 72°24'48" O.).

1er avril 2021 au 31 mars 202	Bar rayé	Pêche interdite			
14 mai 2021 au 31 mars 2022	Doré jaune et doré noir	6 en tout			Pêche à la ligne seulement Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.
	Autres espèces	mêmes que la zone			
15 juin 2021 au 31 octobre 2021	Esturgeons	1 en tout			Pêche à la ligne seulement Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.
18 juin 2021 au	Achigans	6 en tout			

18 juin 2021 au 31 mars 2022	Maskinongé et maskinongé tigré	1 en tout			Pêche à la ligne seulement
------------------------------	--------------------------------	-----------	--	--	----------------------------

Rivière Bécancour - - La partie entre la route 132 et le pont ferroviaire situé 4 km en amont (46°19'44" N., 72°24'59" O.)

1er avril 2021 au 31 mars 2022	Bar rayé	Pêche interdite			
	Autres espèces	même que la zone			
7 mai 2021 au 31 mars 2022	Brochets	6 en tout			
	Perchaude	50			
14 mai 2021 au 31 mars 2022	Doré jaune et doré noir	6 en tout			Pêche à la ligne seulement Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.
15 juin 2021 au 31 octobre 2021	Esturgeons	1 en tout			Pêche à la ligne seulement Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.
18 juin 2021 au 31 mars 2022	Achigans	6 en tout			
	Maskinongé et maskinongé tigré	1 en tout			Pêche à la ligne seulement

Rivière Bécancour - - La partie entre le lac William et le lac à la Truite (46°05'15" N., 71°30'57" O.).

21 mai 2021 au 30 novembre 2021	Doré jaune et doré noir	même que la zone			Pêche à la ligne seulement Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.
	Esturgeons	mêmes que la zone			Pêche à la ligne seulement
	Ouananiche	mêmes que la zone			Pêche à la ligne seulement
	Saumon atlantique	même que la zone			Pêche à la ligne seulement
	Autres espèces	mêmes que la zone			
18 juin 2021 au 30 novembre 2021	Achigans	mêmes que la zone			
	Maskinongé et maskinongé tigré	mêmes que la zone			Pêche à la ligne seulement

Rivière Bécancour - - La partie entre le lac William et le lac Joseph.

18 juin 2021 au 30 novembre 2021	Doré jaune et doré noir	même que la zone			Pêche à la ligne seulement Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.
	Maskinongé et maskinongé tigré	mêmes que la zone			Pêche à la ligne seulement
	Autres espèces	mêmes que la zone			

Rivière Chaudière - a) La partie comprise entre une droite reliant les points 46°44' 30.325" N., 71°16' 39.533" O. et 46°44' 32.269" N., 71° 16'35.749" O. (côté en amont des pylônes du vieux pont Garneau) et le côté amont du barrage du Parc des chutes à Lévis (46°42'52,2" N., 71°16'56,8" O.)

1er avril 2021 au 31 mars 202	Bar rayé	Pêche interdite			
15 juin 2021 au 31 août 2021	Saumon atlantique	même que la zone			Permis de pêche au saumon obligatoire. Pêche à la ligne seulement Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.
15 juin 2021 au 12 septembre 2021	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout			
	Ouananiche	3			Pêche à la ligne seulement
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout			Pêche à la ligne seulement Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	même que la zone			
15 juin 2021 au 31 octobre 2021	Esturgeons	1 en tout			Pêche à la ligne seulement Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.
15 juin 2021 au 31 mars 2022	Éperlan arc-en-ciel	120			
	Marigane noire	30			

15 juin 2021 au 31 mars 2022	Perchaude	50			
	Autres espèces	mêmes que la zone			

Rivière Coleraine - entre la pointe située à l'embouchure de la rivière Coleraine, au point 45°56'35" N., 71°22'48" O., et le deuxième pont de chemin de fer en amont situé au point 45°56'56" N., 71°22'20" O.

Du 21 mai 2021 Au 30 Novembre 2021	Brochets	6 en tout			
	Doré jaune et doré noir	6 en tout			Pêche à la ligne seulement Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.
	Autres espèces	mêmes que la zone			
1er avril 2021 au 31 mars 202	Esturgeons	Pêche interdite			
21 mai 2021 au 12 septembre 2021	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout			
	Ouananiche	3			Pêche à la ligne seulement
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout			Pêche à la ligne seulement Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.
18 juin 2021 au 30 novembre 2021	Achigans	6 en tout			
	Maskinongé et maskinongé tigré	1 en tout			Pêche à la ligne seulement

Rivière du Chêne - entre le côté en aval du pont de la route 226 et le côté en amont du pont de la route 132.

1er avril 2021 au 31 mars 2022	Bar rayé	Pêche interdite			
	Poulamon atlantique	Pêche interdite			
18 juin 2021 au 12 septembre 2021	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout			Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.
18 juin 2021 au 31 octobre 2021	Esturgeons	1 en tout			Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.
18 juin 2021 au	Achigans	6 en tout			

18 juin 2021 au 31 mars 2022	Brochets	6 en tout			Pêche à la ligne seulement
	Doré jaune et doré noir	6 en tout			Pêche à la ligne seulement Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.
	Maskinongé et maskinongé tigré	1 en tout			Pêche à la ligne seulement
	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout			Pêche à la ligne seulement
	Ouananiche	3			Pêche à la ligne seulement
	Autres espèces	mêmes que la zone			

**Rivière du Loup - entre le pont de la route 138 vers l'amont et le pont Masson
(46°17'49" N., 72°54'43" O.).**

Mêmes que la zone	Achigans	6 en tout			
	Esturgeons	1 en tout			Pêche à la ligne seulement Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.
	Maskinongé et maskinongé tigré	1 en tout			Pêche à la ligne seulement
1er avril 2021 au 31 mars 202	Bar rayé	Pêche interdite			
14 mai 2021 au 31 mars 2022	Doré jaune et doré noir	6 en tout			Pêche à la ligne seulement Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.
	Autres espèces	mêmes que la zone			

**Rivière Maskinongé - entre le pont de la route 138 vers l'amont et le barrage du
village de Saint-Joseph-de-Maskinongé (46°13'44" N., 73°01'02" O.).**

Mêmes que la zone	Achigans	6 en tout			
	Esturgeons	1 en tout			Pêche à la ligne seulement Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.

Mêmes que la zone	Maskinongé et maskinongé tigré	1 en tout			Pêche à la ligne seulement
1er avril 2021 au 31 mars 202	Bar rayé	Pêche interdite			
14 mai 2021 au 31 mars 2022	Doré jaune et doré noir	6 en tout			Pêche à la ligne seulement Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.
	Autres espèces	mêmes que la zone			

Rivière Nicolet - Secteur 1- Notre-Dame de Ham et Ham-Nord (Pêche Nicolet)

Mêmes que la zone	Autres espèces	mêmes que la zone			Pêche à la ligne seulement
23 avril 2021 au 26 septembre 2021	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier) et Truites (brune, fardée et arc-en-ciel)	5 en tout			Pêche à la ligne seulement
	Ouananiche	3			Pêche à la ligne seulement

Rivière Nicolet - Secteur 2- Notre-Dame de Ham (Pêche Nicolet)

Mêmes que la zone	Autres espèces	mêmes que la zone			Pêche à la ligne seulement
23 avril 2021 au 26 septembre 2021	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier) et Truites (brune, fardée et arc-en-ciel)	5 en tout			Pêche à la ligne seulement
	Ouananiche	3			Pêche à la ligne seulement

Rivière Nicolet - Secteur 3- Saint-Rémi-de-Tingwick (amont du pont du rang Leclerc) (Pêche Nicolet)

Mêmes que la zone	Autres espèces	mêmes que la zone			Pêche à la mouche seulement
23 avril 2021 au 26 septembre 2021	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier) et Truites (brune, fardée et arc-en-ciel)	5 en tout			Pêche à la mouche seulement

23 avril 2021 au 26 septembre 202	Ouananiche	3		Pêche à la mouche seulement	
---	------------	---	--	-----------------------------------	--

Rivière Nicolet - Secteur 4 - Saint-Rémi-de-Tingwick (aval du pont du rang Leclerc) (Pêche Nicolet)

Mêmes que la zone	Autres espèces	mêmes que la zone		Pêche à la mouche seulement	
23 avril 2021 au 26 septembre 2021	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier) et Truites (brune, fardée et arc-en-ciel)	5 en tout		Pêche à la mouche seulement	
	Ouananiche	3		Pêche à la mouche seulement	

Rivière Nicolet - Secteur 5 - Chesterville (Pêche Nicolet)

Mêmes que la zone	Autres espèces	mêmes que la zone		Pêche à la ligne seulement	
23 avril 2021 au 26 septembre 2021	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier) et Truites (brune, fardée et arc-en-ciel)	5 en tout		Pêche à la ligne seulement	
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement	

Rivière Nicolet Centre - entre son embouchure et le côté en aval du pont de la route 216, à Wotton.

21 mai 2021 au 12 septembre 2021	Perchaude	50			
	Autres espèces	mêmes que la zone			Pêche à la ligne pour certaines espèces Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.
18 juin 2021 au 12 septembre 2021	Achigans	6 en tout			

Rivière Nicolet Sud-Ouest - entre le premier pont en aval du lac Les Trois Lacs, à Shipton, et le côté en aval du pont de la route 255, à Wotton, à l'exception du lac Les Trois Lacs.

21 mai 2021 au	Perchaude	50			
----------------	-----------	----	--	--	--

21 mai 2021 au 12 septembre 2021	Autres espèces	mêmes que la zone			Pêche à la ligne pour certaines espèces Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.
18 juin 2021 au 12 septembre 2021	Achigans	6 en tout			

Rivière Pot-au-Beurre (baie de Lavallière) - - La partie de de la rivière ainsi que ses tributaires bornés au sud par la portion de la route 132 comprise entre les rivières Richelieu (46°02'30" N., 73°07'01" O.) et Yamaska (46°00'17" N., 72°54'43" O.), au nord-Ouest par le fleuve St-Laurent et à l'Est par la rivière Yamaska.

1er avril 2021 au 31 octobre 2021	Autres espèces	mêmes que la zone			
1er avril 2021 au 31 mars 2022	Perchaude	Pêche interdite			
7 mai 2021 au 31 octobre 2022	Brochets	6 en tout			
14 mai 2021 au 31 octobre 2021	Doré jaune et doré noir	6 en tout			Pêche à la ligne seulement Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.
15 juin 2021 au 31 octobre 2021	Esturgeons	1 en tout			Pêche à la ligne seulement Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.
18 juin 2021 au 31 octobre 2021	Achigans	6 en tout			
	Maskinongé et maskinongé tigré	1 en tout			Pêche à la ligne seulement
20 décembre 2021 au 31 mars 2022	Achigans	6 en tout			
	Brochets	6 en tout			
	Doré jaune et doré noir	6 en tout			Pêche à la ligne seulement Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.
	Maskinongé et maskinongé tigré	1 en tout			Pêche à la ligne seulement
	Autres espèces	mêmes que la zone			

Rivière Saint-Maurice - a) entre le pont de la route 138 vers l'amont et la pointe à Poulin (club de golf Ki-8-EB, 46°23'09" N., 72°36'42" O.).

1er avril 2021 au 31 mars 2022	Bar rayé	Pêche interdite			
	Autres espèces	mêmes que la zone			
7 mai 2021 au 31 mars 2022	Brochets	6 en tout			
	Perchaude	50			
14 mai 2021 au 31 mars 2022	Doré jaune et doré noir	6 en tout			Pêche à la ligne seulement Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.
15 juin 2021 au 31 octobre 2021	Esturgeons	1 en tout			Pêche à la ligne seulement Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.
18 juin 2021 au 31 mars 2022	Achigans	6 en tout			
	Maskinongé et maskinongé tigré	1			Pêche à la ligne seulement

Rivière Saint-Maurice - b) entre la pointe à Poulin (club de golf Ki-8-EB, 46°23'09" N., 72°36'42" O.) et la 3e ligne de transport d'électricité (46°25'58" N., 72°43'29" O.) située à 2,1 km en aval du barrage de La Gabelle.

1er avril 2021 au 31 mars 202	Bar rayé	Pêche interdite			
14 mai 2021 au 31 mars 2022	Doré jaune et doré noir	6 en tout			Pêche à la ligne seulement Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.
	Autres espèces	mêmes que la zone			
15 juin 2021 au 31 octobre 2021	Esturgeons	1 en tout			Pêche à la ligne seulement Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.
18 juin 2021 au 31 mars 2022	Achigans	6 en tout			
	Maskinongé et maskinongé tigré	1			Pêche à la ligne seulement

Rivière Saint-Maurice - c) entre le barrage de La Gabelle (46°26'56" N., 72°44'23" O.) et la 3e ligne de transport d'électricité (46°25'58" N., 72°43'29" O.) située à 2,1 km en aval du barrage.

1er avril 2021 au 31 mars 202	Bar rayé	Pêche interdite			
----------------------------------	----------	-----------------	--	--	--

15 juin 2021 au 31 octobre 2021	Esturgeons	1 en tout			Pêche à la ligne seulement Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.
15 juin 2021 au 31 mars 2022	Achigans	6 en tout			
	Brochets	6 en tout			
	Doré jaune et doré noir	6 en tout			Pêche à la ligne seulement Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.
	Maskinongé et maskinongé tigré	1 en tout			Pêche à la ligne seulement
	Autres espèces	même que la zone			